

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Tenue ce mercredi, le seize (16) septembre 2020 à 19h45.

Monsieur maire	Magella Roussel
Monsieur le conseiller suivant :	Yann-Érick Pelletier Jasmin Couturier
Madame la conseillère suivante :	Myriam St-Laurent
Sont absents:	Josée Martin Hugo Béland

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Tammy Caron, dg-sec-trés. est aussi présente.

Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

CONSIDÉRANT le retour à la normale pour la présence des élus et les citoyens aux séances de conseil suite à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020;

CONDIÉRANT QUE les places sont limitées, la séance sera enregistrée et publiée sur le site internet de la municipalité.

- 2020-185** **ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier, appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour.
- 2020-186** **LOCATION TRACTEUR JCB AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE**
Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à la location d'un tracteur JCB 8330 incluant l'ensemble à neige Cotech et sableuse-peigne à glace et pneus à neige, en location de 300hrs au coût de 50 000\$ avant taxe et les heures supplémentaires à 80\$/h avec l'entreprise Bossé & frères. Et de même que de procéder à l'achat d'une souffleuse Beaulieu 110" modèle F90/2536H au coût de 52 000\$ avant tx et que le mode de financement sera discuté ultérieurement.
- 2020** **BLOCS DE BÉTON POUR ABRI À SEL**
Remis
- 2020-187** **LOCATION GARAGE**
Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de ne pas louer le garage de Transport Mario Michaud situé sur le territoire de la municipalité étant donné du coût de location est trop élevé pour notre budget.
- 2020-188** **ENGAGEMENT DU PREMIER OPÉRATEUR DE MACHINERIE POUR L'HIVER 2020-2021**
Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage engage M. Roger Lévesque comme premier opérateur de machinerie d'hiver pour la saison hivernale 2020-2021 selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de St-Joseph-de-Lepage et M.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020**

Lévesque. La date de début de travail à ce poste est fixée au 1^{er} novembre 2020 jusqu'au 17 avril 2021 à temps plein.

6. **2020-189** **ENGAGEMENT DU DEUXIÈME OPÉRATEUR DE MACHINERIE POUR L'HIVER 2020-2021**

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage engage M. Jocelyn Fournier comme deuxième opérateur de machinerie d'hiver pour la saison hivernale 2020-2021 selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de St-Joseph-de-Lepage et M. Fournier. La date de début de travail à ce poste est fixée au 15 décembre 2020 sur appel et à compter du 4 janvier jusqu'au 3 avril 2021 à temps plein.

7. **2020-190** **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier, déclare la clôture de l'assemblée à 19h51.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, d-g. sec.-trés. DMA

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 16 septembre 2020, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 19h45, en salle et enregistrement audio.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire